

# LA GRANDE INTERVIEW

redaction@sonapresse.com

## Pr Patrick Mouguiama-Daouda: " Plus que jamais, nous tenons à respecter le principe de la carte scolaire ".

À deux semaines de la rentrée des classes, le ministre de l'Éducation nationale, chargé de la Formation civique, Pr Patrick Mouguiama-Daouda, fixe le cap de la nouvelle année académique. Justifiant le retour au trimestre, il se félicite tout de même des résultats positifs de l'année précédente. Le volet infrastructural a également été évoqué. De même que la question de l'insécurité en milieu scolaire.

Entretien réalisé par  
Rudy HOMBENET ANVINGUI & Hans  
NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**L'union : M. le ministre, avec quel protocole sanitaire envisagez-vous la rentrée des classes prévue le 27 septembre prochain ?**

**Pr Patrick Mouguiama-Daouda :** Le protocole sanitaire mis en place pour la rentrée 2020-2021 reste en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022. La mesure de température sera systématique à l'entrée des établissements. Tout enfant fébrile ou grippé à l'entrée devra être envoyé à l'infirmerie pour un test Covid et sera renvoyé à domicile en attendant les résultats (TDR et PCR). Les infirmeries des établissements seront approvisionnées en tests rapides de détection du coronavirus 2019 qui donnent des résultats en 15 minutes, ces résultats seront ensuite confirmés ou infirmés par les tests PCR. Tous les enfants fébriles ou ayant des symptômes de grippe seront prélevés et testés sur place. En cas de résultats positifs, le protocole de l'échéance et de prise en charge des contacts en milieu scolaire sera appliqué. Ce protocole mis en place avec la coordination technique du Copil sera poursuivi et renforcé.

**Le concours d'entrée en 6e a été proclamé le 10 septembre 2021. Disposez-vous suffisamment d'infrastructures d'accueil pour ces milliers de nouveaux arrivants au secondaire ?**

Rappelons que l'orientation des élèves de 5e année en 6e s'est faite sur la base d'un certain nombre de critères. Plus que jamais, nous tenons à respecter le principe de la carte scolaire, c'est-à-dire les

élèves doivent fréquenter le collège proche de leur domicile. Ce principe a l'avantage de soulager les parents quant aux contraintes du transport scolaire. Ensuite, nous avons tenu compte des vœux des parents dans la limite des places disponibles. L'orientation en 6e compte pour 60 % des épreuves externes du CEP et 40 % de la moyenne des cinq (5) paliers de compétences lors des évaluations en classe. Au total, les établissements accueilleront exactement 33 309 élèves de 5e année admis en 6e orientés dans les lycées et collèges publics et reconnus d'utilité publique. Ils ont été répartis ainsi qu'il suit : 27 755, soit 83,32 % orientés dans le secteur public ; 3 728, soit 11,20 % orientés dans le secteur privé confessionnel ; 1 826, soit 5,48 % orientés dans le secteur privé laïc reconnu d'utilité publique.

**Deux ans déjà que les chefs d'établissement n'ont pas été nommés, d'autres étant actuellement en place par intérim, qu'en est-il M. le ministre ?**

Ce constat ne concerne pas uniquement les chefs d'établissement. Plusieurs responsables de l'administration centrale sont dans la même situation. Le plus urgent a été d'organiser les enseignements et les examens pendant cette période sensible induite par la Covid-19. Nous avons joué la carte de la stabilité et avons sanctionné certains pour fautes professionnelles, qui ont été remplacés par ceux qui assurent l'intérim. Nous mettons tout en œuvre pour normaliser la situation. Cette normalisation doit avoir pour leitmotiv le respect d'un certain nombre de critères liés à l'exercice de certaines fonctions dans l'administration de l'éduca-

tion et de la formation. Toutes les fonctions sont normées au travers de la loi relative au statut particulier du secteur éducatif. Nous voulons éviter certains parachutages qui pourraient être à l'origine de certains dysfonctionnements dans le management des établissements. **Il y a moins d'un mois, vous annoncez la livraison prochaine de 5 nouveaux établissements, ceux en construction et ceux en réhabilitation, le pari sera-t-il tenu ?**

Les travaux de construction et réhabilitation de cinq établissements sont effectivement achevés. Ces établissements seront donc livrés pour la présente rentrée scolaire sur cinq sites situés au sud du Grand Libreville : quatre nouvelles constructions (EP de Bizango, d'Akournam et d'Igoumié et CES d'Igoumié). Trois extensions/réhabilitations (EP de Mindoubé et d'Akournam 2 et CES d'Alénakiri). Par ailleurs, les travaux de construction et de réhabilitation de cinq autres établissements sont en cours au nord du Grand Libreville. Tout est fait pour que leur livraison soit effective également pour la présente rentrée scolaire. Il s'agit de cinq nouvelles constructions : complexe d'Alibandeng (EPP, EP et CES), CES du Cap-Estérias et EP d'Ondongo ; de deux extensions/réhabilitation (EP d'Angondjé et CES d'Avorbam). Cette année, on aura 18 établissements construits, acquis ou étendus, y compris le complexe d'Igoumié et le complexe de Gamba. Donc, en deux années scolaires, il y a près de 25 établissements nouvellement ouverts dont une dizaine nouvellement construite. Cela donne la répartition suivante : Programme PISE :

10 ; 2 autres nouveaux établissements complexes ; 3 acquisitions et le reste ce sont des extensions. En 2 ans, on a ramené le ratio des salles de 70 à 55 % avec un rythme de 7 pour 100 par année, pour atteindre en 2023, 40 à 35 élèves par salle si on maintient ce rythme.

**La crise du Covid-19 avait contraint votre département à adopter un système de quadrimestre. Et là vous décidez cette rentrée de revenir au trimestre. Qu'est-ce qui peut justifier ce retour au statu quo ante ?**

À l'épreuve des faits, élèves et enseignants interrogés reconnaissent que les apprentissages sont abordés avec beaucoup plus de profondeur. Les enseignants vivent moins la pression administrative de fournir trois (3) notes dans leur discipline dans une période relativement courte. Au mode quadrimestriel, l'enseignant a la possibilité de procéder à plusieurs évaluations continues et prendre des décisions plutôt équitables et valides en fonction des progrès réalisés par les élèves. Les élèves les plus lents sont aussi pris en charge car l'enseignant peut perdre du temps sur un chapitre essentiel pour en gagner plus tard. Les vieilles habitudes (organisation en trimestres) ont la vie dure. Ce retour nous donne l'occasion de mener des études (qualitative et quantitative) robustes pour mesurer l'effet du fonctionnement en quadrimestres sur l'efficacité et le bien-être des enseignants et des élèves. Il n'est pas exclu que l'on adopte plus tard l'organisation en quadrimestres. Trimestre, quadrimestre ou semestre : c'est une question d'option, largement tributaire de la politique éducative d'un pays et des aléas contextuels. Bien qu'ayant produit des résultats ac-



Photo: DR

**Le ministre rassure quant à la livraison**

ceptables, le quadrimestre nous a paru plus adapté dans un contexte de rentrée des classes assez tardive (9 novembre 2020), l'année scolaire 2019-2020 ayant été clôturée en fin septembre 2020, en raison de la crise sanitaire qui a frappé le monde entier, obligeant certains pays à fermer complètement les établissements scolaires. Ayant réussi à boucler l'année scolaire 2020-2021 relativement tôt (8 août 2021), il nous a semblé nécessaire de revenir aux standards habituels et retrouver les équilibres perdus : 3 trimestres, de septembre à fin juin au plus tard, examens nationaux compris. L'objectif visé, à terme, est d'avoir un calendrier scolaire beaucoup plus résilient pour les élèves, les personnels enseignant et administratif et les parents d'élèves : commencer tôt les activités pédagogiques (mois de septembre), et les clôturer tôt également (mois de juin).

**Au regard de la propagation du virus, avec l'arrivée du variant**



très prochaine des établissements en construction.

**Delta notamment, quels sont les mécanismes mis en place en cas d'arrêt de cours en milieu d'année scolaire ?**

Le Protocole sanitaire appliqué durant l'année scolaire 2020-2021 reste en vigueur. Évidemment, pour cette rentrée scolaire 2021-2022, l'objectif visé est de faire en sorte que le plus grand nombre d'élèves soit accueilli dans les

écoles, les collèges et les lycées sur toute l'étendue du territoire. Cela consiste à : assurer l'enseignement en présentiel pour la réussite et le bien-être des élèves ; limiter les fermetures de classe ; faciliter la pratique de l'enseignement hybride, combinant enseignement en présentiel et à distance ; limiter au maximum la circulation du virus en milieu scolaire ; inciter

à la vaccination les élèves de plus de 16 ans et tous les personnels du secteur éducation. Du préprimaire au secondaire, en passant bien entendu par le primaire, les cours seront avant tout en présentiel. Un accent particulier sera mis sur le maintien et le renforcement des mesures barrières, avec l'aération systématique des espaces et le lavage des mains. Le port du

masque est obligatoire à l'intérieur et à l'extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école primaire. En plus de la limitation des regroupements importants, il y aura la désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour.

**Qu'avez-vous prévu en cas de détection d'un malade testé positif ?**

Si un cas positif est détecté dans une classe, celle-ci est placée à l'isolement pour une semaine afin de prévenir une éventuelle contagion. Le Copil est saisi et programme les tests PCR des élèves de la classe concernée. 7 jours après, les élèves déclarés négatifs à l'issue du test reprennent les cours. Les autres étant mis sous traitement durant 10 jours. Ces élèves mis sous traitement doivent effectuer un test final, si ce dernier s'avère positif, ils demeurent en isolement. Toutefois, si ledit test est négatif, ils doivent faire le test de contrôle, 3 jours plus tard, afin de confirmer la négativité et obtenir, par la suite, un certificat de guérison.

**Concernant le volet sécurité, qu'avez-vous prévu pour pallier le phénomène grandissant des violences en milieu scolaire ? Parmi les établissements pointés du doigt il y a le lycée Paul-Indjendjet-Gondjout qui a mauvaise presse. Qu'avez vous prévu pour sécuriser les lieux ?**

Nous allons renforcer les mesures de prévention avec les fouilles systématiques. Les auxiliaires de sécurité seront renforcés en nombre dans des établissements à haut risque. La création de nouveaux établissements nous permettra de réduire les tailles des établissements pour une meilleure contrôlabilité de l'environnement scolaire. Notre vision est d'aboutir à zonaliser les élèves par la création des complexes scolaires. Le complexe d'Alibandeng, qui comprend une école préprimaire, une école élémentaire et un collège, est la matérialisation de cette vision d'une carte scolaire maîtrisée. Aussi, allons-nous veiller à sécuriser les établissements par la réalisation des barrières. En somme, il y a une inversion de la tendance avec de moins en moins de violence. Cela résulte à la fois du rôle des associations et ONG, de l'intervention des partenaires au développement dans la sensibilisation et la prévention ainsi que le renforcement des cours d'instruction civique. À moyen terme, il y a l'achèvement des travaux pour l'ouverture de l'École de ré-

insertion sociale (ERS) de Ntoum, dont le rôle contribuera à enrayer le phénomène de la violence au sein des établissements scolaires

**Vous annoncez, lors de la précédente rentrée scolaire, que le concours externe de l'ENI serait organisé après la maîtrise, par le ministère de l'Éducation nationale, des effectifs des enseignants du primaire. Un an après, où en êtes-vous ?**

Mes services réalisent un travail de fond sur l'analyse des besoins réels en enseignants. Les premiers résultats nous donnent certaines indications. On enregistre un surpeuplement des enseignants à Libreville qui, par ailleurs, ne remplissent pas convenablement leur quota hebdomadaire. Nous pouvons réaliser des économies d'échelle. Aussi, vivons-nous un déséquilibre par défaut car plusieurs enseignants demandent à quitter certaines provinces. Pour les inciter à y rester, nous analysons la question des logements. Nous envisageons également d'organiser les concours d'entrée dans les écoles de formation en créant des postes budgétaires provinciaux. Ainsi, pourrait-on définir avec précision les besoins en enseignants par province pour mieux rationaliser la gestion des ressources humaines. Le travail technique a été fait d'une part entre l'équipe technique et les partenaires sociaux et, d'autre part, entre les équipes techniques du Budget et de la Fonction Publique, pour évaluer les besoins. Le dossier est en voie de finalisation et à la programmation au niveau de la Fonction publique.

**En octobre dernier, vous annoncez la restauration des internats des capitales provinciales, des foyers, et des cantines. Ce projet a-t-il été réalisé ?**

Pour ce qui est des internats, la totalité des neuf provinces du pays a vu ses structures en la matière être entièrement rénovées du fait de leur état de vétusté de départ. Seuls les internats des lycées Paul Indjendjet-Gondjout de Libreville et Lubin-Martial-Ntoutoume-Obame de Ntoum ont fait l'objet d'une construction pure et simple. Les foyers sont d'une existence qui n'a jamais cessé, vu que c'est le lieu où les élèves eux-mêmes, par l'intermédiaire de leurs représentants du bureau élu de la coopérative, expérimentent les activités de la vraie vie en toute responsabilité sous la houlette de leurs encadreurs des activités socio-éducatives.

COMBIEN D'ÉLÈVES ATTENDUS DANS LES CLASSES DE 6<sup>ème</sup> CETTE ANNÉE ?

33 309 élèves de 5<sup>ème</sup> année admis en 6<sup>ème</sup> orientés dans les Lycées et Collèges publics et reconnus d'utilité publique. Ils ont été répartis ainsi qu'il suit :

- 27 755, soit 83,32% orientés dans le secteur public ;
- 3 728, soit 11,20% orientés dans le secteur privé confessionnel ;
- 1 826, soit 5,48% orientés dans le secteur privé laïc reconnu d'utilité publique.

SECTEURS D'ENSEIGNEMENT	REDOUBLANTS EN 6 <sup>ème</sup>	ORIENTES EN 6 <sup>ème</sup>	POURCENTAGE DES ÉLÈVES ORIENTES	RENTREE 2021-2022
	2021-2022	2021-2022		EFFECTIFS PREVISIONNEL
TOTAL PUBLIC	16713	27 755	83,32%	44 468
TOTAL PRIVEE CONFESSIONNEL	1784	3728	11,20%	5512
TOTAL PRIVE LAIC	602	1826	5,48	2428
TOTAL NATIONAL	19099	33 309	100%	52 408